

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal
du 27 avril 2016 à 19 h
--- COMPTE RENDU ---

L'an deux mille seize, le vingt sept avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil de la mairie de TATINGHEM, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire en suite de convocation du vingt et un avril deux mille seize.

Etaient présents : M. PETIT Bertrand, M. LOUG Gilles, M. CHOQUET Anicet, Mme MERIAUX Marie, M. SANNIER Alexandre, Mme JAUSS Marie-Thérèse, Mme LEVRAY Dorothee, M. HAU Bernard, Mme LAMOTTE Marie-Agnès, M. TILLIER Patrick, Mme GODART Christelle, M. HILMOINE Michel, Mme LAGACHE Valérie, M. LEMARIÉ Jean, M. BIZET Georges, M. MALADRY Jean-Paul, M. BÉE Jean-Claude, M. SANTRAIN Didier, M. HAU Dominique, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme CHAMPENOIS Frédérique, M. FERARE Hervé, Mme GRESSIER Cathy, M. YVART Eric, Mme MILON Sophie, M. FOULON Franck, M. LHOMEL Didier, M. CAILLIAU Vincent, Mme GODIN Virginie, Mme DECLOITRE Lydie, Mme METEYER Marie-Claire, Mme MILBLED Virginie, M. CHILOUP Arnaud, Mme DOS SANTOS ALVES Séverine, M. DESFACHELLES Mathieu, Mme PETITPRÉ Claire.

Excusés : M. HOLLANDER Jean-Paul, M. GAUTRIN Frédéric, Mme BELPALME Sylvie, Mme NACINOVI Séverine, M. GRUSON Franck, M. COURTIN Xavier, Mme BOULAINGHIER Lucile, qui ont respectivement donné pouvoir à M. CHOQUET Anicet, M. PETIT Bertrand, Mme GODART Christelle, Mme LAGACHE Valérie, M. TILLIER Patrick, M. LOUF Gilles et Mme LEFEBVRE Sylviane.

Absente : Mme GUYOT Anne-Marie.

Secrétaire de séance : Mme MERIAUX Marie.

La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2016 est adopté sans aucune demande de modification substantielle.



ENVIRONNEMENT

DCM N°2016-04-32 – RESAU « BOIS ENERGIE » - LETTRE D'ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION ENERGETHIC

Considérant l'intérêt de la démarche portée par ENERGETHIC association loi 1901 visant à favoriser l'émergence d'un nouveau modèle énergétique en France, une lettre d'engagement est signée avec cette association pour la réalisation d'une étude faisabilité d'un projet bois-énergie pour chauffer le complexe sportico-festif de Tatinghem.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-04-33 – TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE 2016 – COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MARTIN-AU-LAËRT

Vu le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget, sont fixés les taux de contribution directe suivants :

Taxe d'habitation : 22,06 % Taxe foncière : 23,97 % Taxe foncière non bâti : 58,50 %

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-04-34 – TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE 2016 – COMMUNE DELEGUEE DE TATINGHEM

Vu le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget, sont fixés les taux de contribution directe suivants :

Taxe d'habitation : 17,63 % Taxe foncière : 18,94 % Taxe foncière non bâti : 48,53 %

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-04-35 – BUDGET PRIMITIF 2016

Considérant les recettes et les dépenses relatives au fonctionnement des services communaux ainsi que les programme d'investissement à financer, est arrêté le budget suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 032 467 €	5 032 467 €
Section d'investissement	1 070 196 €	1 070 196 €
TOTAL	6 102 663 €	6 070 663 €

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-04-36 – ACTIVATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2016 et la nécessaire souplesse au mandatement des dépenses par les services concourent à autoriser le Maire à signer le contrat relatif à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-04-37 – TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX DE LA PETITE ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION SOLLICITEE AUPRES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Une subvention de 90 000 € est sollicitée auprès du Département du Pas-de-Calais pour le financement des travaux d'extension de la Maison du Rivage au profit de la Halte-Garderie et du Relais Assistants Maternels.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-04-38 – ZONE D'ACTIVITES DE TATINGHEM - VENTE DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE A LA CASO

Pour permettre à la CASO de réaliser de nouveaux travaux d'aménagement de la zone d'activités de Tatinghem, il est cédé à l'euro symbolique une bande boisée de 2440 m² le long de l'ancienne RD 942.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-04-39 – PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAU PLUVIALE

Dans le cadre du contrat de délégation de service public conclue entre la Communauté d'Agglomération et la Société des eaux de St Omer pour l'entretien des bouches d'égout pluviale sur le territoire de la commune nouvelle, le maire est autorisée à signer une nouvelle convention exécutable au 1^{er} janvier 2016 pour un montant HT de 20 836,91 €.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-04-40 – SERVICE COMMUNAUTAIRE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – CONVENTION AVEC LA COMMUNE NOUVELLE

Suite à la création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle de Saint-Martin-lez-Tatinghem, la CASO sollicite la signature d'une nouvelle convention entre les deux collectivités pour continuer à bénéficier du service d'instruction du droit des sols pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-04-41 – CONDITIONS DE RECOURS A L'EMPRUNT – MODIFICATION DE LA CHARTE

Conformément aux engagements pris, l'annexe financière de la charte fondatrice de la commune nouvelle est complétée comme suit : « *En outre, dans le cadre des mesures visant à rétablir l'équilibre financier, la commune nouvelle s'engage à ne pas recourir à l'emprunt en l'absence de retour à un ratio d'endettement conforme à la moyenne de la strate sans toutefois s'interdire de considérer toute opportunité liée à l'octroi de conditions de financement exceptionnelles* »

Adopté à l'unanimité

EDUCATION

DCM N°2016-04-42 – ACTIVITES PERISCOLAIRES – SIGNATURE AVEC LE RUGBY CLUB AUDOMAROIS

Dans le cadre des activités périscolaires, il est proposé de signer une convention avec le Rugby Club Audomarois afin de remplacer l'activité qui ne pourra être réalisée par le SCRA en l'absence d'animateurs diplômés. Le coût de la séance pour 1h30 est de 20 €.

Adopté à l'unanimité

SPORT

DCM N°2016-04-43 – MANIFESTATION MCDO KIDS SPORT – CONVENTION D'ORGANISATION

La Société Live ! by GL événements, organise pour le compte de la société McDonald's France en qualité de prestataire de services, une tournée d'été dans toute la France Métropolitaine, ayant pour objectif de faire découvrir aux enfants, quatre disciplines Olympiques – judo, football, rugby et athlétisme, en partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.). La ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem accueillera le lundi 18 juillet cette manifestation. Une convention sera signée à cet effet.

Adopté à l'unanimité

JEUNESSE

DCM N°2016-04-44 – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS D'ETE POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MARTIN-AU-LAËRT – ORGANISATION PAR L'ASSOCIATION DES FAMILLES

Comme chaque année, la commune décide de confier à L'Association des Familles l'accueil de loisirs sans hébergement d'été. Il fonctionnera du mercredi 6 juillet au vendredi 05 août 2016 inclus à la journée ou à la demi-journée. A ce titre la commune versera un acompte sur subvention de 10 156 €.

Adopté à l'unanimité

CULTURE

DCM N°2016-04-45 – BIBLIOTHEQUE DE SAINT-MARTIN-AU-LAËRT – GRATUITE DE L'ADHESION

Dans le cadre du travail d'harmonisation engagé entre les deux communes déléguées, sur proposition de la commission en charge de la Culture, il est instauré le principe de la gratuité d'adhésion à la bibliothèque de Saint-Martin-au-Laërt.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

DCM N°2016-04-46 – PRET DE MATERIEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Suite à la création de la commune nouvelle, il est rédigé une nouvelle convention relative au prêt de deux chapiteaux de 5 m x 8 m à l'effet de maintenir ce matériel dans un état correct et de régler les questions assurantielles.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

DCM N°2016-04-47 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 1000 habitants l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

DCM N°2016-04-48 – PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20H30